



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240229-2024-008-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 29 FEV. 2024
N°2024-008

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, sept février à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Création d'un poste de chargée/chargé d'opération à la Direction des bâtiments et de l'Energie

Rapporteuse : Mme THIROUX

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués** Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, , M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme BENAHMED (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), Mme SAILLAND (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO), M. SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : M. SLIMOVICI

Nombre de membres en exercice :49

Nombre de membres présent(e)s :41

Nombre de procurations :8

Nombre de votant(e)s :49

Direction des Ressources Humaines

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Service Emploi, compétences et parcours professionnels
Pôle Recrutement – Fatiha PECOME
Séance du Conseil municipal du 07 février 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de la Fonction Publique, notamment son article L 313-1 ;

Vu le tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne, annexé au budget primitif 2023, adopté par délibération n°2023-003 du 25 janvier 2023 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 30 janvier 2024;

Considérant ce qui suit :

La Ville de Champigny sur Marne est en pleine mutation de renouveau urbain et des espaces publics avec de grands projets tels que : le nouveau centre-ville, le programme ANRU, l'arrivée du Grand Paris Express et de ses 2 gares avec son centre de maintenance et poste de commandement.

La volonté de la Municipalité est de garantir la maintenance et d'assurer l'adaptation des bâtiments communaux aux besoins des usagers et de fiabiliser les travaux nécessaires à la maintenance de l'entretien et de l'aménagement des équipements publics.

En effet, elle ou il représente ou assiste le maître d'ouvrage, sur les plans techniques, administratifs et financiers lors des phases de programmation, conception et réalisation de projets ou de restructuration lourde du patrimoine bâti de la collectivité.

C'est dans ce contexte que la commune recherche une chargée/chargé d'opération.

après en avoir délibéré, à la majorité

47 votes pour dont 7 procurations (M. LATRONCHE, Mme BENAHMED, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, M. SOLARO, Mme KEITA-GASSAMA)

2 votes contre, dont 1 procuration (M. SY), M. MAILLER

ARTICLE 1 : CREE et INSCRIT au tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :

- Un emploi de chargée/chargé d'opération à temps complet

ARTICLE 2 : PRECISE la création, à compter du 1^{er} mars 2024, d'un emploi de chargée/chargé d'opération dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux relevant de la catégorie B à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Aide à la décision auprès du maître d'ouvrage dans la définition du projet et le choix du mode de réalisation
- Assistance au maître d'ouvrage dans toutes les phases du projet, analyse des besoins et des objectifs poursuivis, localisation et insertion urbaine, parti architectural, conduite des phases de réalisation avec la maîtrise d'œuvre
- Rédaction des cahiers des charges, DCE, et des pièces techniques nécessaires à la passation des marchés publics avec la préoccupation de la qualité d'usage, d'entretien et de préservation de l'environnement.
- Gestion financière et juridique et administrative des opérations
- Représente le maître d'ouvrage lors des opérations de réception des bâtiments
- Maître d'œuvre de certaines opérations

ARTICLE 3 : PRECISE que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base du Code Général de la Fonction Publique (article L.332-8 2°). Cet agent contractuel pourra être recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans compte tenu de la difficulté de recruter des fonctionnaires détenant les compétences techniques nécessaires ou à durée indéterminée, notamment par la voie de la portabilité prévue à l'article L 332-12 du Code Général de la Fonction Publique.

Le contrat de l'agent à durée déterminée sera quant à lui renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

ARTICLE 4 : PRECISE que l'agent devra être titulaire d'un grade appartenant au cadre d'emplois des techniciens ou d'un diplôme permettant l'accès aux concours externes des techniciens ou d'une expérience professionnelle sur des missions équivalentes à celles correspondant au cadre d'emplois visé et pouvant faire l'objet d'une reconnaissance auprès de la commission d'équivalence de diplôme placée auprès du CNFPT pour l'accès aux concours externes.

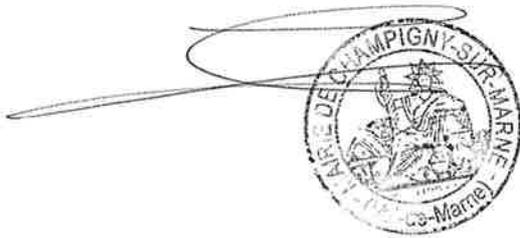
Il devra par ailleurs impérativement justifier d'une expérience similaire.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

ARTICLE 5 : DIT que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops, is written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of Champigny-sur-Marne and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and '59-Marne'.

Le secrétaire de séance
Monsieur David SLIMOVICI
Conseiller municipal



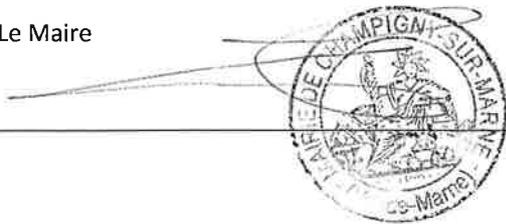
A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops, is written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of Champigny-sur-Marne and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and '59-Marne'.

Transmission en préfecture, le **29 FEV. 2024**

Publication, le **29 FEV. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops, is written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of Champigny-sur-Marne and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and '59-Marne'.